pourront être appelées indistinctement dans tous les services médicaux, très divers, selon les exigences de la guerre.

Enfin, les conseils sanitaires locaux, créés conformément à la recommandation faite par le « Conseil supérieur sanitaire de la défense nationale » — composé lui-même de représentants des organisations nationales sanitaires, du service sanitaire de la Croix-Rouge américaine, et d'anciens membres des services sanitaires fédéraux — s'attacheront à mettre au point l'organisation du travail des infirmières...

...Par suite de l'élargissement rapide des programmes des « chapitres » relatifs au service privé, aux aides volontaires et « au premier secours », il conviendrait qu'un nombre beaucoup plus grand d'infirmières de la « seconde réserve » puissent être chargées de l'enseignement des premiers secours à la population civile.

La « seconde réserve » compte, en effet, environ 38.000 infirmières de plus de quarante ans, mariées ou présentant quelques légers défauts physiques, qui furent du reste la cause de leur élimination du service militaire. Elles pourront certainement constituer un groupe important, non seulement pour donner des soins à la population civile mais aussi pour l'instruire dans tout ce qui touche au domaine des premiers secours. Enfin, les infirmières de la « seconde réserve » pourront remplacer les infirmières de la « première réserve » lorsque celles-ci seront appelées à reprendre du service actif, après avoir suivi des cours de répétition.

Les infirmières de la « seconde réserve » qui pourraient être mobilisées dans des unités de Croix-Rouge, rendront aussi des services appréciables dans les comités sanitaires locaux ou de l'Etat en prêtant notamment leur aide aux « campagnes de recrutement » : recrutement de nouvelles étudiantes ou des infirmières destinées à la « première réserve », enrôlement de jeunes « diplômées » pour le service sanitaire de la Croix-Rouge, etc.

France

Collecte de vêtements pour les prisonniers de guerre

Le « Commissariat aux prisonniers de guerre » fait un gros effort pour que la collecte de sous-vêtements chauds obtienne

un plein succès ; le cardinal Gerlier et le pasteur Bœgner sollicitent les fidèles et M. l'ambassadeur Scapini a lancé l'appel radio-diffusé suivant :

... Au lendemain de l'armistice, le Maréchal m'a fait le grand honneur de me confier la charge de nos prisonniers. C'est à ce titre que j'ai, aujourd'hui, le devoir de vous adresser un pressant appel. Je le fais avec toute l'anxiété que me causent, au seuil de ce troisième hiver de captivité, les besoins de la plupart des prisonniers en vêtements chauds et en lainages indispensables pour des hommes qui travaillent dans un climat beaucoup plus rude que celui de la France.

Les rapports des hommes de confiance des quelque 80.000 kommandos me signalent avec inquiétude la grande difficulté dans laquelle ils se trouvent de faire face aux innombrables demandes de chandails, de de chaussettes, de sous-vêtements, etc... De leur côté, des familles des prisonniers, après trente mois d'efforts admirables, sont à bout de ressources et les œuvres de l'Assistance aussi bien que les services de l'Intendance ne peuvent, faute de matières premières, les aider autant qu'il le faudrait. Il y va de la santé de centaines de milliers d'hommes, qui sont l'espoir de la France de demain et la suprême ressource de son relèvement.

Françaises et Français, aucun d'entre vous, pendant la guerre, n'aurait hésité à se dépouiller pour répondre à l'appel des combattants ; aucun d'entre vous ne doit se dérober aujourd'hui à ce devoir impérieux de venir en aide à nos prisonniers.

* * *

Les « Centres d'entr'aide aux prisonniers » sont chargés de la collecte qui se fera sur le plan local. L'expédition se fera également dans le cadre local par colis individuels. On n'acceptera pas seulement les chemises, caleçons, chaussettes, flanelles, tricots, chandails, cache-nez, gants, mais aussi les « points de textiles ». Les donateurs auront la possibilité de coudre une étiquette dans les vêtements.

Les enfants des écoles, et des prisonniers libérés, passeront à domicile pour effectuer la collecte. Des invitations ont été envoyées aux fabricants grossistes et détaillants pour qu'ils prennent une part efficace à cette campagne, étant bien entendu qu'ils n'auront pas la possibilité de récupérer le nombre de points correspondant à leurs dons. Actuellement, le « Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés » étudie la possibilité de recueillir également les bons de vêtements qui n'auraient pas été utilisés.

France

Ce qui caractérise cette grande œuvre de solidarité, c'est que les vêtements ainsi réunis dans une commune ou un arrondissement seront obligatoirement expédiés aux prisonniers de ces communes ou de ces arrondissements.

Portugal

Mort de M. Henrique Mendonça, président de la Croix-Rouge portugaise

La Croix-Rouge portugaise a fait part au Comité international d'une nouvelle qui a été reçue à Genève avec tristesse :

Lisbonne, 2 novembre 1942.

Intercroixrouge, Genève

Avons profond regret vous annoncer décès président Croix-Rouge portugaise Henrique Mendonça.

Cruzvermelha

Le Comité international a envoyé à la Croix-Rouge portugaise en deuil ce message de sympathie :

Genève, 3 novembre 1942.

Cruzvermelha, Lisboa

Comité international Croix-Rouge douloureusement affligé par décès votre éminent président exprime à la Croix-Rouge portugaise sa plus profonde sympathie dont notre délégué colonel Iselin se fera aussi l'interprète auprès de vous.

Comité international Croix-Rouge.

Le colonel F. Iselin a été chargé de représenter le Comité international aux obsèques de l'éminent président de la Croix-Rouge portugaise, M. Henrique Mendonça.